

PROCES VERBAL

Réunion du Conseil Municipal du mardi 14 septembre 2021

Date de la convocation

Le 9 septembre 2021

Date de l'affichage

Le 9 septembre 2021

Présents :

L'an deux mil vingt-et-un, le quatorze septembre à dix-neuf heures quinze minute,

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique à la salle annexe sous la présidence de Monsieur Jean-Charles PAILLART, Maire.

MM. PAILLART, Mmes FRANCOIS, PEREIRA, MM. DRELY, MARY, NACHUN, Mmes, PEAUCELLIER, LACOMBLE, DERWEDUWEN.

Excusés :

Mmes JAMOIS, OUIN, MM. TESTARD, ELIE, Marc FRANCOIS, FAUCHEUX.

Avait donné procuration :

Mr Marc FRANCOIS à Mr PAILLART
Mr FAUCHEUX à Mme FRANCOIS
Mme OUIN à Mme PEREIRA
Mr ELIE à Mr DRELY

Secrétaire de séance :

Denise DERWEDUWEN

A l'ordre du jour

- Adoption du Procès-Verbal du mardi 8 juin 2021
- Droits de préemption : Habitations 12 chemin des Tisserands, 4 le Plouy Louvet, 16 rue de la Peupleraie, 12 résidence le Vallon – lots de pêche : AC 53 et AC 43 – parcelle terrain AB 91 et parcelles terrain AB27-206-208
- Dossier de demande de subvention DSECG – Dotation de Solidarité « Evénements Climatiques ou Géologiques » suite aux inondations de juin 2021
- Décision modificative n°2 et 3 au budget primitif 2021
- SE 60 – rapport d'activités 2020
- SE 60 – délibération pour éclairage public
- Circulation rue Georges Hernoux
- Bulletin municipal
- Questions diverses.

Monsieur PAILLART remercie les membres présents à la réunion de Conseil Municipal.

1 - Adoption du Procès-Verbal du mardi 8 juin 2021

Pas de remarque

Décision du Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le compte rendu et signe le registre.

2 - Droits de préemption : Habitations 12 chemin des Tisserands, 4 le Plouy Louvet, 16 rue de la Peupleraie, 12 résidence le Vallon – lots de pêche : AC 53 et AC 43 – parcelle terrain AB 91 et parcelles terrain AB27-206-208

Proposition de Monsieur PAILLART :

Vente habitations 12 chemin des Tisserands, 4 le Plouy Louvet, 16 rue de la Peupleraie, 12 résidence le Vallon – lots de pêche : AC 53 et AC 43 – parcelle terrain AB 91 et parcelles terrain AB27-206-208

Décision du Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas exercer de droit de préemption sur ces ventes.

3 – Dossier de demande de subvention DSECG – Dotation de Solidarité « Evénements Climatiques ou Géologiques » suite aux inondations de juin 2021

Proposition de Monsieur PAILLART :

Monsieur PAILLART informe que la mairie a reçu de la Préfecture de l'Oise un dossier de demande de subvention pour une dotation « Evénements Climatiques ou Géologiques » suite aux inondations de juin dernier.

Les pluies torrentielles ont creusé de profondes crevasses en bordure de chaussée (parking du cimetière) et endommagé 2 trottoirs (rue du Manoir et ru du Moulin) le montant des travaux s'élève à 11 753.46€ TTC.

Décision du Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable pour une demande de subvention auprès de DSECG et autorise Monsieur le Maire à signer tous actes administratifs référant au dossier.

4 – Décision modificative n°2 et 3 au budget primitif 2021

Monsieur PAILLART donne la parole à Madame FRANCOIS - Responsable Commission Finances qui énumère les décisions modificatives suivantes :

DECISION MODIFICATIVE N°2

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES		RECETTES	
<u>Voirie</u>			
Compte 615231	+ 3 500€		
Ludo balayage			
<u>Entretien terrain</u>			
Compte 61521	+ 5 000 €		
Jardi Paysage			
<u>Charges caractère général</u>			
Compte : 615221	- 8 500 €		
Entretien bâtiments publics			
TOTAL	0 €		0 €

DECISION MODIFICATIVE N°3

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES		RECETTES	
<u>Matériel roulant</u>		<u>Virement de la section</u>	
Compte : 21571		<u>de fonctionnement</u>	
Opération : 383	+ 2 500 €	Compte 021	+ 2 500 €
Gyro broyeur			
TOTAL	2 500 €		2 500 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES		RECETTES	
<u>Virement à la section</u>			
<u>d'investissement</u>	+ 2 500 €		
Compte 023			
<u>Alimentation</u>			
Compte 60623	+ 6 000 €		
<u>Entretien terrains</u>			
Compte 61521	+ 3 100 €		
<u>Voirie</u>			
Compte 615231	+ 1 500 €		
<u>Médecine du travail</u>			
Compte 6475	+ 100 €		
<u>Indemnités élus</u>			
Compte 6531	+ 1 500 €		
<u>Energie – Electricité</u>			
Compte 60612	- 5 000 €		
<u>Fourniture petit</u>			
<u>équipement</u>			
Compte 60632	- 3 000 €		
<u>Maintenance</u>			
Compte 6156	- 3 000 €		
<u>Autre personnel extérieur</u>			
Compte 6218	- 3 700 €		
TOTAL	0 €		0 €

Décision du Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable aux 2 décisions modificatives ci-dessus énumérées.

5 - SE 60 – rapport d'activités 2020

Proposition de Monsieur PAILLART :

Monsieur PAILLART souhaite savoir s'il y a des observations sur le rapport d'activité 2020 du SE 60 (document ayant été transmis avec la convocation).

Pas de remarque

Décision du Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable sur le rapport d'activité 2020 du SE 60.

6 - SE 60 – délibération pour éclairage public

Proposition de Monsieur PAILLART :

Dans un souci d'économie, nous souhaitons remplacer toutes les ampoules de l'éclairage public par du LED.

Le coût total prévisionnel de ces travaux s'élève à 47 924,01 € HT (TTC = 56 633,54 €)
Ce financement peut être subventionné par le SE 60 à hauteur de 54% du montant HT.

Coût restant à la charge de la commune : 21 980,89 €

Le SE60 souhaite que la commune délibère en 2021 sur un accord de principe et cette dépense sera à prévoir sur le budget 2022.

Décision du Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable à une demande de subvention auprès du SE 60 pour les travaux sur l'éclairage public » et autorise Monsieur le Maire à signer tous actes administratifs relatifs au dossier.

7 – Circulation rue Georges Hernoux

Proposition de Monsieur PAILLART :

De très nombreux poids lourds circulent dans la rue Georges Hernoux, cette rue n'est pas adaptée à ce genre de véhicule, le problème avait déjà été évoqué lors du précédent mandat et il avait été envisagé de mettre cette rue en sens unique mais cela posait problème pour les agriculteurs du village.

Monsieur PAILLART propose d'interdire la circulation aux véhicules de plus de 30 tonnes.

Décision du Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable pour interdire la circulation aux véhicules de plus de 30 tonnes dans la rue Georges Hernoux.

8 – Bulletin municipal

Monsieur PAILLART donne la parole à Madame PEREIRA - Responsable Commission Communication

Madame PEREIRA précise que le bulletin municipal prend énormément de temps à la conception, à la mise en page et à l'impression. Elle cherche une solution pour faciliter le travail.

Une étude a été menée auprès d'un imprimeur :

Coût : 1 600€ pour la conception

790€ l'impression pour 350 exemplaires

La commune pourrait solliciter des sponsors pour une aide financière avec encart sur le bulletin. Le bulletin serait plus allégé en information et serait publié par trimestre.

Madame LACOMBLE fait savoir qu'elle s'abstient sur la proposition, une conseillère municipale était chargée de ce travail et Madame LACOMBLE « part du principe que lorsque l'on s'engage dans une mission on va jusqu'au bout »

Après un large débat, le conseil municipal n'est pas d'accord pour cette dépense.

Décision du Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal, à la majorité, émet un avis défavorable pour solliciter un imprimeur pour la conception du bulletin municipal.

9 – Questions diverses

✓ **Monsieur PAILLART** remercie les employés communaux et les agriculteurs du village pour leur aide pour l'évacuation de la terre dans les rues du Manoir et du Moulin lors des inondations du 19 et 21 juin dernier. La commune a été reconnue en catastrophe naturelle.

✓ **Monsieur PAILLART** remercie les personnes bénévoles (assesseurs) qui ont aidé à la tenue des bureaux de vote lors des élections législatives et départementales de juin dernier.

✓ **Monsieur PAILLART** informe qu'une rencontre va avoir lieu prochainement avec un technicien du Conseil Départemental ESP (Espace Sportif de Proximité) pour valider l'emplacement du City Stade au terrain de foot. C'est le Conseil Départemental qui gère le dossier.

✓ **Monsieur PAILLART** donne lecture du courrier de Monsieur DUFOUR Vice-Président de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis au sujet du panneau d'information touristiques sur le parking de la mairie pour lequel Madame FRANCOIS avait demandé son remplacement auprès de la communauté d'Agglo. Le remplacement devait être fait décembre 2020, les (nombreuses relances sont restées sans suite par manque de budget).

Réponse de l'Agglo : « la demande n'a pas encore abouti par manque de budget. Cette dépense sera présentée lors de prochaines discussions budgétaires ».

Mr Paillart répond ainsi à la question de Mme DERWEDUWEN qui se demandait où en était ce dossier.

✓ **Madame PEREIRA** donne lecture des points que Madame OUIN (qui a donné procuration à Madame PEREIRA) souhaite voir évoquer :

- Circulation dans Herchies : la forte augmentation du trafic routier, dont on a déjà parlé, rendant de plus en plus accidentogène les routes de la commune, notamment la rue Roger Froissart et provoque des nuisances auditives très importantes
- Le stop au passage à niveau n'est pas souvent respecté.
- Tout cela fait que notre village de plus en plus dangereux en terme de circulation routière.

Quelles solutions ?

✓ **Madame PEREIRA** :

Site internet : présentation aux conseillers à la mairie. Il sera lancé à partir du lundi 20 septembre 2021. Madame PEREIRA remercie les membres de la commission pour le travail effectué.

Chalet du livre : installé sur la place communale. Des familles viennent emprunter des livres. Le principe fonctionne bien. Madame PEREIRA remercie les cantonniers pour la conception du chalet et son installation.

Commission jeunesse : appel à candidature pour la nouvelle saison. 3 jeunes sur 5 restent fidèles à la commission. A cause de la crise sanitaire, certaines actions n'ont pas pu être mener.

Appel à projet : Mme PEREIRA rappelle que notre candidature avait été retenu. Il est actuellement en cours d'instruction.

Communauté d'Agglomération du Beauvaisis – transition écologique : projet sur le gaspillage alimentaire : Nous avons été contactés fin juin par l'Agglomération du Beauvaisis pour nous décrire le projet. 4 thèmes ont été exposé. Mme PEREIRA a choisi de travailler autour du thème sur le gaspillage alimentaire. Elle s'est rendue à une réunion courant septembre avec Benoit ELIE et une employée du périscolaire. Des ateliers vont être mis en place avec l'aide de l'agglomération dès le mois de novembre.

✓ **Monsieur DRELY** souhaite que des panneaux de signalisation « priorité à droite » soient installés au niveau du lotissement du Catillon et de la Fontaine.

Monsieur DRELY propose pour la distribution des colis des aînés de recevoir les administrés avec un café et des brioches à la salle pluriscolaire.

✓ **Madame DERWEDUWEN** :

- Souhaite qu'un panneau « attention école » ou « attention enfants soit installé. Mr Paillart précise que ce genre de panneaux est rarement respecté.
- Souhaite savoir ou en est le dossier de la Maison LAFLANDRE.
Madame FRANCOIS précise que le dossier est dans les mains du Tribunal Administratif
- Souhaite savoir ou est le dossier de l'accident au niveau du Pont à l'entrée du village.
Madame FRANCOIS précise que le dossier est entre les mains des assurances.
- Signale que le cimetière n'est pas entretenu
Mme FRANCOIS rappelle une nouvelle fois que cet été à cause de la météo il était impossible de traiter. Le nécessaire a été fait avec le beau temps.

- Madame DEWERDUWEN a rencontré Monsieur Jean HENIN qui lui a signalé que les plaques installées sur le bord de la chaussée au niveau de chez Monsieur Madame VIDECOQ pour éviter les inondations étaient dangereuses.
- Madame DEWERDUWEN fait suite au mail de Madame FRANCOIS concernant le nettoyage des rues du village par Ludo Balayage. Aurélien TESTARD avait proposé l'achat d'une balayeuse pour le même service.
Monsieur PAILLART précise que ce matériel ne correspondait pas à nos besoins, il recherche une machine qui puisse enlever et ramasser l'herbe dans les caniveaux.
Madame FRANCOIS précise que les communes ne peuvent plus traiter. Il y a de l'herbe dans les caniveaux de toutes les communes avoisinantes. Chaque propriétaire devrait nettoyer son caniveau comme le font déjà certains administrés.

✓ **Madame LACOMBED** signale :

- Le parterre de fleurs où se trouve la réserve incendie à la peupleraie n'est pas entretenu.
- Le grillage de la SNCF au niveau de la ligne est en cours de démontage, serait-il pas possible de demander à la SNCF de couper les herbes hautes.
- Tailler les branches le long du panneau du Plouy Louvet
- Souhaite savoir si l'Association du Tennis d'Herchies fonctionne bien.
Madame PEREIRA précise qu'il y a des adhérents.

La séance est levée à 21 heures 20.